

## MAIRIE DE WITTRING

4, rue de la Mairie • 57905 WITTRING • Téléphone 03 87 02 16 10 • Fax 03 87 02 06 24

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 03 JUILLET 2017

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 12

Sous la présidence de M. Claude WACKENHEIM, Maire, M. Raymond HUTH, M. Gaston HERGOTT, Mme Jeannine VOISIN Maires-Adjoints, M. Etienne BANHOLZER, M. Charles COLASSE, Mme Adriana FREYERMUTH, M. Gérard MEYER, M. Jean-Claude MEYER, Mme Rachel MULLER, M. Alain MUNSTER et M. Bernard ROHR.

Absents avec excuses :

Absent sans excuse : Mme Sophie AUG, Mme Claudine MULLER, M. Jacques MUNIER.

Procurations :

### DCM 2017/31 – APPROBATION DE LA RÉVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 et suivants et R.153-1 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 07 novembre 2011 et 04 novembre 2013 prescrivant la révision du POS valant transformation en PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 octobre 2016 arrêtant le projet de PLU,

Vu l'arrêté municipal en date du 20 février 2017 mettant le projet de PLU à enquête publique,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant que les avis des personnes publiques consultées et les résultats de ladite enquête publique justifient les modifications mineures apportée au projet de PLU ;

Considérant que le projet de PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré :

Décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier du PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de WITTRING aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires - 17 Quai Paul Wiltzer 57000 METZ.

La présente délibération sera exécutoire :

- après sa réception par l'autorité administrative compétente de l'État (Préfet - Sous-Préfet) ;
- après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité. La date à prendre en considération est celle du premier jour de l'affichage en Mairie.

La présente délibération accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet (s/couvert du Sous-Préfet).

**Résultats du vote : 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**Pour extrait conforme.  
Publié, Notifié, transmis au représentant de l'état.  
Wittring, le 03 juillet 2017**



**Le Maire,  
Claude WACKENHEIM**